

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 10

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel VERHEYDE

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

Communication :

- Point d'accès au Droit : Mme MARTINEAU

Depuis 2004, la Commune de Nogent-sur-Marne a mis en place des permanences juridiques situées à la Maison des associations, 5/9, rue Anquetil à Nogent-sur-Marne. Elles sont effectuées par des avocats généralistes et spécialistes en droit des étrangers, des notaires, le conciliateur et une association d'écrivains publics.

Le 9 mars 2007, la Commune a adhéré à la charte de l'accès au droit du Conseil Départemental de l'Accès au droit du Val-de-Marne, afin notamment de permettre aux nogentais d'accéder à la Maison du droit et de la justice de Champigny-sur-Marne.

Le point d'accès au droit est ouvert toute l'année, à l'exception du mois d'août et des vacances scolaires de Noël.

En 2014, malgré la grève des avocats qui a duré 6 mois, 527 personnes ont pu bénéficier d'une consultation au point d'accès au droit (855 en 2013).

Les personnes fréquentant ce service sont à 73 % des nogentais et les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Droit de la famille : 25 %,
- Droit social et du travail : 16 %,
- Droit de la consommation et des contrats : 12 %,
- Droit du logement : 10 %.

La Maison des associations située rue Anquetil va fermer le 04 juillet.

Par conséquent, à compter de cette date, le point d'accès au droit sera interrompu, et ce, jusqu'à la mise en service des nouveaux locaux (prévue le 15 septembre) de la Maison des associations, situés rue Jean Monnet.

15/73 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 27 voix pour dont 2 pouvoirs, M. le Maire ayant quitté la salle (Ensemble aimons notre ville), 8 voix contre dont 2 pouvoirs (Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2013	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2014	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014
Investissement	- 379 189,72	0,00	-5 180 163,10	-5 559 352,82
Fonctionnement	8 932 389,08	2 006 723,14	2 091 721,03	9 017 386,97
TOTAL	8 553 199,37	2 006 723,14	-3 088 442,07	3 458 034,15

15/74 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 2 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent),

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2014	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014
Investissement	53 608,89		142 118,35	195 727,24
Fonctionnement	- 6 182,33		82 901,42	76 719,09
TOTAL	47 426,56		225 019,77	272 446,33

15/75 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Constata les résultats de clôture de l'exercice 2014 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings comme suit :

1) Budget Principal

- Résultat d'investissement : - 5 559 352,82 €
- Résultat de fonctionnement : + 9 017 386,97 €

2) Budget Annexe des Parkings

- Résultat d'investissement : + 195 727,24 €
- Résultat de fonctionnement : + 76 719,09 €

Constata l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Général - après prélèvement en affectation au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	: 6 196 379,61 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: 2 821 007,37 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	: - 5 559 352,82 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Annexe des Parkings - écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	: + 195 727,24 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: + 76 719,09 €

15/76 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2014 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – de Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

15/77 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

15/78 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE VALOPHIS HABITAT OPH 94 POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 982 000 € POUR LA REHABILITATION DE 39 LOGEMENTS DU GROUPE « MARECHAL FOCH » A NOGENT SUR MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde sa garantie de à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 982 000 € souscrit par Valophis Habitat OPH 94, Emprunteur, sis 81, rue du Pont de Créteil 94100 Saint Maur des Fossés auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°34549, constitué de deux lignes du prêt. Le contrat est joint en annexe de la présente délibération.

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valophis Habitat OPH 94, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Valophis Habitat OPH 94, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

15/79 PROPOSITION DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE FAITE PAR MME CATHERINE PROCACCIA, SENATEUR DU VAL DE MARNE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES RUES BAÜYN DE PERREUSE ET MUETTE

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Sollicite auprès de Madame Catherine PROCACCIA, Sénateur du Val de Marne, une dotation d'action parlementaire afin de financer le projet de travaux de remplacement des candélabres de l'éclairage public des rues Bauyn de Perreuse et Muette.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander une subvention et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

15/80 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, DU CONSEIL REGIONAL, DE L'ADEME ET TOUTE AUTRE PERSONNE PUBLIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN STADIUM RUE JEAN MONNET

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Département du Val de Marne, de la Région Ile de France et de l'Ademe ou toute autre personne publique, une subvention pour la construction du Stadium Christian MAUDRY, équipement sportif situé rue Jean Monnet.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

15/81 CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA SPL « MARNE AU BOIS AMENAGEMENT » POUR LA CONSTRUCTION DU STADIUM CHRISTIAN MAUDRY

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à passer avec la SPL « Marne au Bois Aménagement » pour la construction du Stadium Christian MAUDRY, situé rue Jean Monnet.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

15/82 APPROBATION DE CONVENTIONS FINANCIERES ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE EXISTANTS SUR DIVERSES VOIES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Ville et le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'ORANGE.

Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure entre la Ville et le SIPPAREC pour l'enfouissement de réseaux propres à la commune.

15/83 APPROBATION DE L'INTEGRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS DANS LE CONTRAT DE BASSIN MARNE CONFLUENCE 2010-2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'intégration du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis dans le contrat de Bassin Marne Confluence "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne" 2010 – 2015, ci-annexé, pour la période 2014 – 2015.

Approuve le montant global du Contrat, porté à 170 millions d'euros H.T.

15/84 ACQUISITION D'UN BIEN SIS 5, RUE PAUL DOUMER

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Décide d'acquérir la propriété des Consorts TOSCANI, cadastrée L 12, et située 5, rue Paul Doumer à Nogent-sur-Marne, au prix de 1.000.000 €, payable en deux fois : 500.000 € à la signature de l'acte et 500.000 € à la libération du bien prévue le 15 janvier 2016.

Missionne l'Office Notarial de Nogent-sur-Marne pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à ladite acquisition.

15/85 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020 ELABORE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

Prend acte de l'arrêt du projet PLH 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération la Vallée de la Marne.

15/86 CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA RATP RELATIVE A LA GARE ROUTIERE PROVISoire AVENUE DES MARRONNIERS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention d'occupation de la gare routière provisoire ci-annexée, dans le cadre du Projet Urbain – Cité d'Affaires Nogent Baltard.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de la gare routière provisoire.

15/87 OPERATION "COEUR DE VILLE" – RESILIATION ET PASSATION D'UNE CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

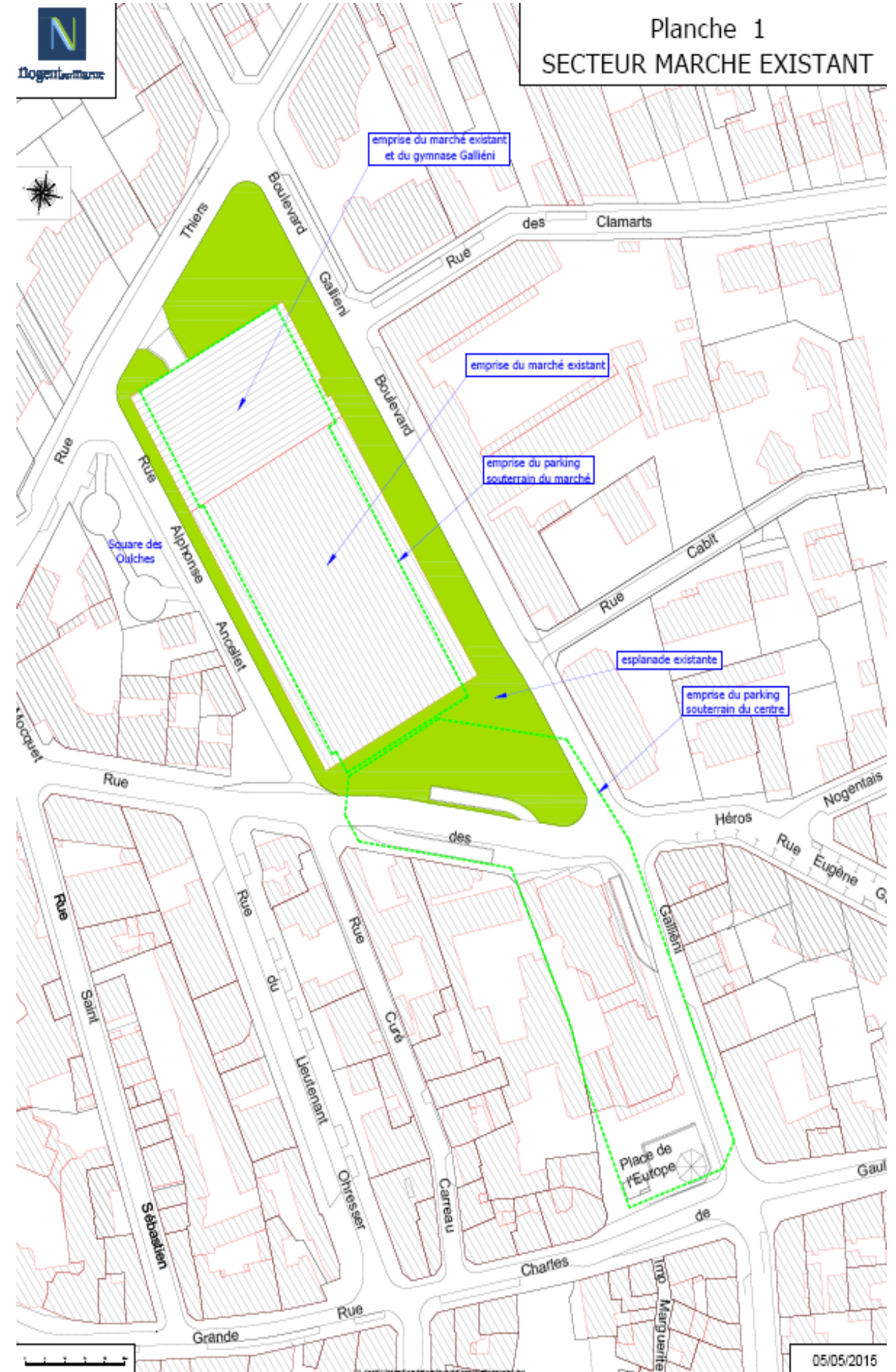
Abroge la délibération n°15/2 du 29 janvier 2015 approuvant la convention de constitution d'un groupement de commandes conclue entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en vue de la passation d'un marché de conception-réalisation dans le cadre de l'opération « cœur de ville ».

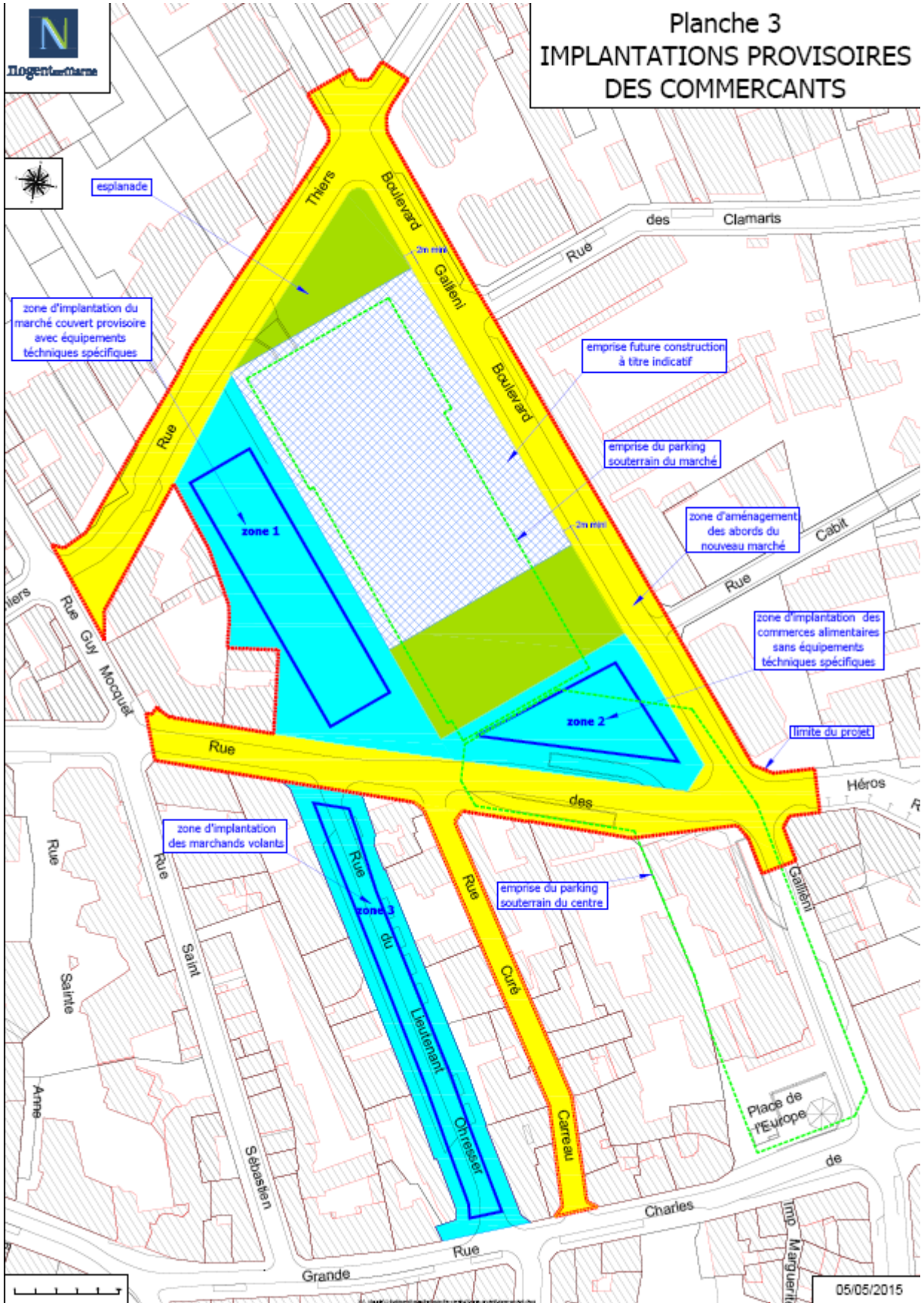
Approuve la passation de l'avenant de résiliation à la convention susvisée.

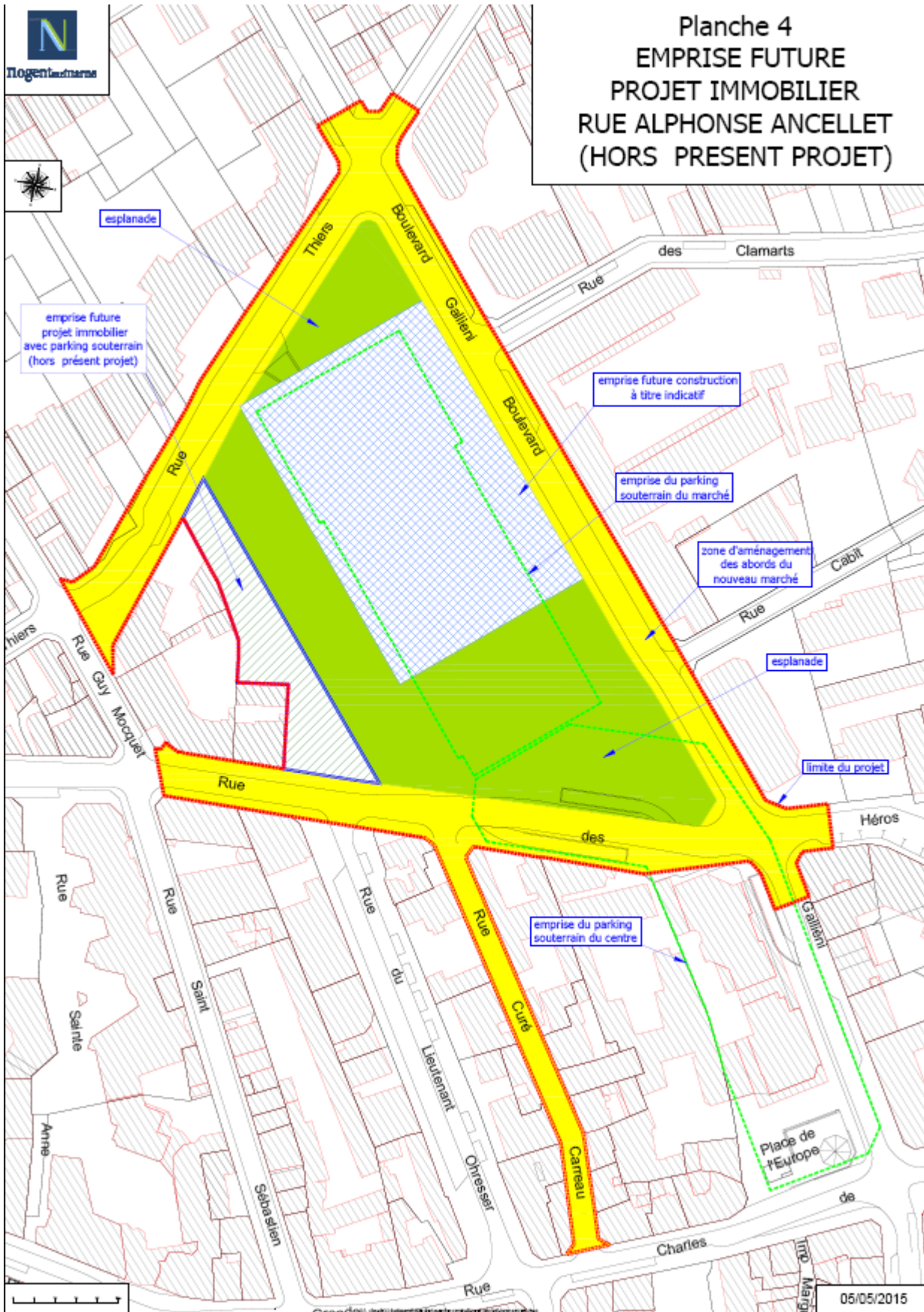
Approuve la passation de la convention de constitution d'un groupement de commandes à conclure entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en vue de la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un marché de conception- réalisation, et de l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération (marchés de prestations intellectuelles) « cœur de ville ».

Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant et la convention susvisés et tout document y afférent.

Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à solliciter toutes subventions auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération « cœur de ville ».







5/88 ACTE DE VENTE DU PARKING "PAUL BERT" SITUE 19, RUE PAUL BERT (LOT DE VOLUME N°3000)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la modification de l'état descriptif de division en volume de l'immeuble sis 19 rue Paul Bert et 6 rue Brillet ci-annexée.

Approuve le règlement de copropriété de la future copropriété située dans le lot de volume 3000 de l'immeuble sis 19, rue Paul Bert comprenant le parking mis en vente ci-annexé.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à la désignation des délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale des copropriétaires de cette nouvelle copropriété :

Sont désignés en qualité de représentant de la Commune au sein de la copropriété du parking Paul Bert :

- Titulaire : **Mme Pascale MARTINEAU**
- Suppléant : **M. Michel DENISART**

Approuve de la nouvelle liste des acquéreurs ci-annexée.

Approuve de l'acte type de vente des places de parking (une place par lots de copropriété) ci-annexé.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette vente.

15/89 MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal à l'unanimité,

Complète et modifie la délibération n°15/29 du 9 mars 2015 relative à la modification du périmètre et des tarifs de stationnement payant comme suit :

- Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G-G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 12 heures maximum sur tous les emplacements de voirie de la ville, s'ils sont en possession d'une carte européenne pour personne porteuse de handicap

Les places de stationnement relevant de la réglementation des G.I.G-G.I.C sont réparties dans les zones de stationnement réglementé de la manière suivante :

N° RUE	LOCALISATION	NBRE PLACE	REGLEMENTATION
38	armistice	1	payant
17	Charles VII	1	payant
4	Fontenay	1	payant
2	Eugene Galbrun	1	payant
	bld Gallieni	1	payant
20	bld Gallieni	1	payant
32	bld Gallieni	1	payant
1	bld Gambetta	1	payant
18	grande rue Charles de Gaulle	1	payant

N° RUE	LOCALISATION	NBRE PLACE	REGLEMENTATION
84	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
112	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
32	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
167	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
5	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
158	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
66	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
182	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
70	Héros nogentais	1	payant
21 C	Héros nogentais	1	payant
34	Héros nogentais	1	payant
32	Héros nogentais	1	payant
8	Hoche	1	payant
Place	Jean Mermoz	1	payant
	Jean Monnet	1	payant
	Jean Soules	1	payant
2	av. Joinville	1	payant
2	place Leclerc	1	payant
	Lieutenant Ohresser	1	payant

N° RUE	LOCALISATION	NBRE PLACE	REGLEMENTATION
	Lieutenant Ohresser	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
11	pasteur	1	payant
7	Paul Doumer	1	payant
3	Paul Doumer	1	payant
	Place de la mairie	2	payant
	port	1	payant
8	port	1	payant
En face 20	Rue André Pontier	1	Payant
4	source av.	1	zone bleue
15	bd Strasbourg	1	payant
48	bd Strasbourg	1	payant
11	Thiers	1	payant
5 Bis	Victor Basch	1	payant
43	Victor Basch	1	zone bleue
6	av. Watteau	1	payant
Vis-à-vis 5	Jean Monnet	1	payant
Ilôt	Chateaudun/Stalingrad	1	payant
Nombre total de places réglementées		47	

Le stationnement payant pour les personnes porteuses de handicap est maintenu dans tous les parcs en ouvrage et en enclos.

Abroge et remplace l'article 11 de la délibération 15/29 du 9 mars 2015 de la manière suivante :

- Les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement liée à l'occupation du domaine public pour les déménagements, seront par place occupée et par jour de 8 € en zone jaune et 10 € en zone rouge. En ce qui concerne la neutralisation de places de

stationnement liée à l'occupation du domaine public pour les travaux et autres, ils seront de 7 € par jour et par place occupée

Redéfini les zones tarifaires du stationnement payant comme suit :

- Zone rouge de courte durée de 9h00 à 12h30 et de 14h à 19h00 stationnement gratuit les dimanches et jours fériés, en Août et limité à deux heures sur le même emplacement
- Zone jaune de longue durée de 9h00 à 19h00 stationnement gratuit les dimanches et jours fériés, en Août et limité à dix heures sur le même emplacement.

Les zones de stationnement payant sont les suivantes :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Watteau <i>(suppression des places en zone rouge à compter du 15/06/2015)</i>	21	15	5	3
Boulevard de la République			8	6
Boulevard de Strasbourg			52	63
Boulevard Gallieni		33	20	19
Boulevard Gambetta			3	25
Circulaire Leclerc				19
Grande Rue Charles de Gaulle	83	34	9	16
Place Pierre Semard				22
Rue de l'Abbé Guilleminaut			12	2
Boulevard Albert 1er			35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		18
Rue de l'Armistice			27	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			15	13
Rue Nazaré				16
Rue de Coulmiers			17	20
Avenue de la Belle Gabrielle (Côté Bois de Vincennes)				170
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				20
Rue Edmond Vitry			22	26
Rue Emile Brisson			15	
Rue Emile Zola			9	3
Rue Eugène Galbrun	7	17		
Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				11
Rue Gustave Lebègue			9	
Rue Guy Moquet			15	5
Rue des Héros Nogentais	12	23	31	21
Rue Hoche			27	16
Place Jean Mermoz				27
Rue Jean Monnet			13	36

Rue Jean Moulin			16	
Rue Jean Soulès			15	
Rue du Jeu de l'Arc	8			
Rue du Jeu de Paume			9	
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			5	11
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20		
Rue Maréchal Vaillant				11
Rue Pasteur				13
Rue Paul Bert	7			
Rue Paul Doumer			11	5
Rue Pierre Brossolette			8	11
Rue de Plaisance	14			
Rue du Port			24	8
Rue Dagobert				33

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau			3	6
Avenue de Joinville			39	41
Avenue Smith Champion			9	9

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue Saint Sébastien	14			
Rue Théodore Honoré				8
Rue Thiers	16	17		
Rue Victor Basch				32
Route de Stalingrad			4	6
S/TOTAL PAR ZONE	400		1282	
Parking de la Mairie			81	
Square d'Estienne d'Orves			31	
Parking Maurice Chevalier			24	
Place Maurice Chevalier			12	
Parking Jean Soulès			12	
Rue Jean Soulès			12	
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad			12	
SOUS TOTAUX			148	
TOTAL	1830			

15/90 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE, RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA MESURE DE RESPONSABILISATION

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune et les établissements d'enseignement nogentais du second degré (collèges et lycées), relative à l'organisation de « La mesure de responsabilisation ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à la mise en place de ce dispositif éducatif.

15/91 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF MUNICIPAL « AIDE AUX PROJETS JEUNES », EN DIRECTION DES JEUNES NOGENTAIS AGES DE 16 A 25 ANS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Créer le dispositif Municipal « Aide aux Projets Jeunes », en direction des jeunes Nogentais âgés de 16 à 25 ans.

Approuve le règlement intérieur du dispositif « Aide aux Projets Jeunes ».

15/92 RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET L'ECOLE DE CIRQUE ITALO MEDINI

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer entre l'école de cirque Italo Médini et la Commune de Nogent-sur-Marne pour l'année scolaire 2015/2016.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

15/93 DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative au programme de restauration et de mise en valeur de son patrimoine archivistique.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander cette subvention et à signer tout acte relatif à ce dossier.

15/94 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FRANCIS POULENC

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe les tarifs d'inscription comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D jusqu'à 656	Tranches E de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G >1500		
Cycle instrument (Instrument + FM + chorale ou musique d'ensemble)	294 €	357 €	378 €	420 €	420 €	608 €

2ièm instrument (sur dossier)	204 €	248 €	262 €	292 €	292 €	418 €
Pratique collective seule - Formation musicale - Chorale - Atelier jazz - Ensembles - atelier de composition musicale - atelier d'expression sur les arts du cirque - Option musique au Baccalauréat	143 €	173 €	184 €	204 €	204 €	296 €
	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D jusqu'à 656	Tranches E de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G >1500		
Formation musicale + une pratique collective	228 €	277 €	293 €	326 €	326 €	470 €
Eveil Artistique	130 €	157 €	166 €	185 €		257 €
Initiation Artistique	220 €	268 €	283 €	315 €		450 €
Danse	228 €	277 €	293 €	326 €	326 €	470 €
Théâtre	207 €	252 €	266 €	296 €	296 €	423 €
Hors Coursus	600 €				650 €	650 €
Aide au développement de la pratique amateur extérieure et accompagnement de projets artistiques	100 €	122 €	128 €	143 €	143 €	143 €

Le tarif enfants concerne les mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.

Un tarif famille sera appliqué en cas de plusieurs inscriptions au sein d'une même famille : moins 15 % pour le second inscrit, moins 25 % pour le troisième et suivant inscrit.

Fixe les tarifs de location d'instrument pour une durée de douze mois comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS	CAUTION
	Tranches A à D jusqu'à 656	Tranches E de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G >1500			
Violons	70	85	90	100	100	145	500
Flûte	70	85	90	100	100	145	390
Violoncelles / Clarinettes	105 €	125 €	135 €	150 €	150 €	215 €	800/ 1 000
Alto	85 €	105 €	110 €	125 €	125 €	175 €	800
Contrebasse	120 €	150 €	160 €	175 €	175 €	245 €	1 500
Basson / Cor	140 €	170 €	180 €	200 €	200 €	290 €	2 000

15/95 PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE, LES LYCEENS ET LA CPE DE BRANLY

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, le jeune lycéen-artiste Zacharie De La Lande d'Olice de Branly, et la CPE Chantal Cocotier du lycée Branly,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

15/96 APPELLATION DE NOGENT SUR MARNE "COMMUNE TOURISTIQUE"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Sollicite le renouvellement de la dénomination de Nogent comme « Commune touristique » et demande à la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne de porter cette démarche.

15/97 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE, LA FONDATION DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES ET LA SOCIETE HALLUCINE DANS LE CADRE DU CINEMA EN PLEIN AIR DU 27 JUIN 2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

S'associe à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air » qui se déroulera le 27 juin 2015.

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation National des Arts Graphiques et Plastiques, et la société HALUCINE pour l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air ».

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention tripartite susvisée.

15/97 APPROBATION D'UN PARTENARIAT LORS DE "LA FETE DES JARDINS" AVEC L'ASSOCIATION « LA RETRAITE SPORTIVE NOGENTAISE »

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le contrat de partenariat avec l'association La retraite sportive nogentaise pour l'organisation d'une randonnée lors de la manifestation « la Fête des jardins » du dimanche 27 septembre 2015 depuis le parc floral jusqu'au parc Watteau.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

15/101 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 15-73 du 4 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec la société VPORGANISATION sise 13 rue des Gascoins à Richebourg (78550) pour l'organisation d'une animation « freestyle airbag BMX, VTT trial et kart » dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de cette prestation étant de 3 000 € TTC.

N° 15-74 du 4 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec la société BOULEVARD URBAIN sise 63 rue Marie Roche à Lisses (91090), pour l'organisation d'une animation « BMX air bag et flat » dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de cette prestation étant de 696 € TTC.

N° 15-75 du 5 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Nicolas Roigt domicilié 291 rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris (75011) pour la réalisation d'un graffiti sur toile, dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de la prestation étant de 586,40 € TTC.

N° 15-76 du 5 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec le Comité Départemental de Roller domicilié 32 rue de Rottembourg à Paris (75012) pour l'organisation d'une initiation au skateboard dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de la prestation étant de 610 € TTC.

N° 15-77 du 5 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec l'auto-entreprise Yes Will Quen domiciliée 13 avenue Théodore à Joinville-le-Pont (94340) pour une démonstration/ initiation de basket « freestyle » dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de la prestation étant de 300 € TTC.

N° 15-78 du 5 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Gaëtan Czaja domicilié 65 place du bois blond à Carlepont (60170) pour une démonstration/ initiation de « freestyle football », dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le 7 juin 2015, le montant de la prestation étant de 300 € TTC.

N° 15-79 du 6 mars 2015 : PROROGATION d'une durée d'un an de la convention passée le 24 mars 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une superficie de 65 m², situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, le loyer révisé s'élevant à 230 € et la provision pour charges à 60 €/ mois.

N° 15-80 du 6 mars 2015 : PROROGATION d'une durée d'un an de la convention passée le 17 mars 2010 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une superficie de 46 m², situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer révisé s'élevant à 163 € et la provision pour charges à 50 € / mois.

N° 15-81 du 6 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Tennis Club de Nogent pour la mise à disposition pendant 5 ans de divers locaux situés 6 bis rue du Port à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 9 160 €. L'association s'engage à rembourser à la Commune la moitié du montant des factures d'électricité et de gaz nécessaires au bon fonctionnement de la structure gonflable et la Ville s'acquittera des factures d'eau jusqu'à la pose d'un compteur individuel pour l'association.

N° 15-82 du 6 mars 2015 : MISE A DISPOSITION de l'espace sportif David Douillet au profit de l'association Judo Kano Club pour l'organisation d'un stage, le 15 mars 2015 au matin, moyennant le paiement d'une redevance de 32 €.

N° 15-83 du 9 mars 2015 : PASSATION d'un marché avec la société THALES sise rue de la Mare au Jonc à Breigny-sur-Orge (91229) pour assurer l'entretien et la maintenance du matériel de péage installé dans les parkings municipaux. Le montant forfaitaire pour les prestations d'entretien est de 39 258 € TTC / an et le montant maximum annuel de commandes pour les prestations de maintenance est fixé à 48 000 € HT.

N° 15-84 du 9 mars 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société EXAPROBE sise 1 voie Félix Eboué à Créteil (94000) relatif à la fourniture et la maintenance du logiciel UTM Bundle, destiné au service Informatique, moyennant le paiement d'un forfait annuel global de 2 763,20 € HT (3 315,84 € TTC).

N° 15-85 du 10 mars 2015 : MISE A DISPOSITION du Stade sous la Lune et de la salle polyvalente Marie Curie au profit du Comité départemental d'athlétisme du Val de Marne pour l'organisation d'une compétition, le 15 mars 2015 de 7h à 14h, moyennant le paiement d'une redevance de 236,67 €.

N° 15-86 du 13 mars 2015 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un télécopieur de marque HP et d'une imprimante de marque Canon affectés au service Communication, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 15-87 du 13 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Le Prix des Incorruptibles domiciliée 6 rue Henri Duchêne à Paris (75015) pour une lecture publique de l'ouvrage « *la fille du calligraphe* » par son auteur, Mme Caterina Zandonella, le 5 mai 2015, à la bibliothèque municipale, le prix de cette intervention étant de 261 € TTC.

N° 15-88 du 16 mars 2015 : PASSATION d'une convention avec la société GÎTE ET CHAMBRES D'HÔTES DES GALOPINS située 6 place Henri Chamvres à Merry-la-Vallée (89110) pour l'hébergement en cottage de 10 jeunes âgés de 15 à 17 ans et de leurs deux accompagnateurs les 25 et 26 avril 2015, le montant de la location étant de 250 € TTC.

N° 15-89 du 16 mars 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société KOHA SOLUTIONS sise 144 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) pour la location, pendant 9 mois, de 4 IPAD 2 Wifi et de bornes antivols destinés au musée, le prix étant fixé à 2 761,44 € TTC (caution de 3 900 € TTC).

N°15-90 du 16 mars 2015 : PASSATION d'un marché avec la société ADAV sise 10 bis rue du collège à Bergues (59380) pour l'organisation de séjours « été », selon les modalités suivantes :

- séjours pour les 6-11 ans (lot n°1) :

- 985 € TTC par enfant du 7 au 20 juillet et du 29 juillet au 11 août 2015
- 895 € TTC par enfant du 18 au 31 juillet et du 29 juillet au 11 août 2015

- séjours pour les 11-17 ans (lot n°2) :

- 1 045 € TTC par enfant du 18 au 31 juillet 2015
- 1 250 € pour un séjour solidaire du 18 au 31 juillet 2015
- 1 065 € TTC pour les périodes du 4 au 17 juillet 2015 et du 1^{er} au 14 août 2015
- 1 230 € pour un séjour entre le 17 et le 30 juillet 2015
- 899 € TTC entre le 29 juillet et le 11 août 2015.

N°15-91 du 17 mars 2015 : PASSATION d'un marché avec la société BIOFROID sise 5 rue de la Gaité au Perreux-sur-Marne pour assurer la maintenance des équipements de cuisine et de buanderie, le montant annuel maximum de commandes étant fixé à 15 000 € HT.

N°15-92 du 18 mars 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT sise 45 avenue Victor Hugo à Aubervilliers (93534), pour des prestations d'assistance et de maintenance des progiciels utilisés par le service Finances, selon les modalités suivantes :

Redevance annuelle Salvia Financements : 1 510 € HT (1 812 € TTC)

Redevance annuelle Salvia Patrimoine : 1 240 € HT (1 448 € TTC)

N°15-93 du 19 mars 2015 : PASSATION d'un marché avec la société HYGIENE CONTRÔLE sise parc Faraday 1 avenue Christian Doppler à Serris (77700) pour des prestations de dératisation et de désinsectisation des bâtiments et espaces publics. Le forfait annuel est fixé à 5 488 € HT (6 585,60 € TTC) et le montant maximum annuel des prestations supplémentaires à 4 000 € HT / an.

N°15-94 du 20 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location les 4, 5 et 6 juin 2015 d'une salle destinée à la préparation et à la présentation d'un conte musical par les élèves de l'école Guy Moquet, le tarif de location étant de 2 076,91 €

N°15-95 du 20 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location les 22 et 23 juin 2015 d'une salle destinée à la préparation et à la présentation d'un spectacle (chorale) par les élèves de l'école élémentaire Leonard de Vinci, le tarif de location étant de 1 384,61 €

N°15-96 du 20 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location les 15,16 et 18 juin 2015 d'une salle destinée à la préparation et à la présentation d'un spectacle (chorale) par les élèves de l'école élémentaire Paul Bert, le tarif de location étant de 2 076,91 €

N°15-97 du 20 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Le Panda Roux domiciliée 250 rue Etienne Marcel à Bagnolet (93170), pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux élèves de l'école maternelle Leonard de Vinci, le prix de ces prestations étant de 630 € TTC (3 séances).

N°15-98 du 20 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux élèves de l'école élémentaire Val de Beauté, le prix de ces prestations étant de 1 666 € TTC (3,50 € X 476 élèves).

N°15-99 du 20 mars 2015 : PASSATION d'un marché pour l'entretien et la maintenance des pompes de relevage EU et EP dans les bâtiments municipaux avec le groupement des sociétés SEGEX ENERGIES (mandataire) sise 4 boulevard Arago à Wissous (91320) et COMPAGNIE

GENERALE D'ASSAINISSEMENT sise 8 rue des longues raies à Gargenville (78440), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N°15-100 du 20 mars 2015 : MISE À DISPOSITION du dojo David Douillet au profit de l'association Hau Quyen Club de Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un stage le 22 mars 2015, moyennant le paiement d'une redevance de 50,40 €.

N° 15-101 du 23 mars 2015 : RÉSILIATION de la convention et de l'avenant passés les 8 mars 2005 et 14 mai 2008 pour la mise à disposition d'une place de stationnement et d'un box dans l'ensemble immobilier situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 15-102 du 23 mars 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société DI'X sise 7 rue du Portail Magnanen à Avignon (84094) pour des prestations d'assistance et de maintenance du progiciel de gestion des archives, Avenio V 10, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 800 € HT (960 € TTC).

N° 15-103 du 23 mars 2015 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable avec la société NEDAP FRANCE sise 8/10 chemin d'Andrésy à Eragny-sur-Oise (90050) pour des prestations de maintenance et de réparation des matériels RFID de la bibliothèque (permettant l'identification à distance des documents et une gestion rapide des opérations de prêt/retour, l'activation de l'information antivols des ouvrages..), arrêté selon les modalités suivantes :

- maintenance avec télémaintenance et garantie totale selon un forfait de 3 547,32 € TTC en 2015 et de 3 877,20 € TTC en 2016 (incluant l'acquisition d'un automate supplémentaire)
- services complémentaires curatifs : 72 € HT/heure pour une intervention sur site
 135 € HT forfait déplacement

N° 15-104 du 23 mars 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit pour une durée de 3 ans d'un local de 121 m² situé 2 rue Guy Moquet, d'un local de 21 m² situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne et de deux places de stationnement dans le parking du Centre, au profit de l'association Nogent Présence Aide au Domicile. L'association s'acquittera, à compter du 1^{er} avril 2015, du paiement d'une provision pour charges d'un montant de 800 € / trimestre.

N° 15-105 du 24 mars 2015 : PASSATION d'un marché avec la société AIR FRANCE sise 30 avenue Léon Gaumont à Paris (75020) pour l'acquisition de titres de transport aérien destinés aux agents bénéficiant de congés bonifiés, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT pour l'année 2015 et à 10 000 € HT pour les années 2016 et 2017.

N° 15-106 du 24 mars 2015 : MISE A DISPOSITION par le Syndicat Interdépartemental des parcs de sports de Bobigny-La Courneuve de 5 pas de tir pour les entraînements de la Police Municipale et d'une salle de cours, la redevance étant fixée à 1,10 € / heure pour un pas de tir et à 5 € pour la salle (1 séance / mois).

N° 15-107 du 25 mars 2015 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an renouvelable avec la société CMC sise 20 rue Delizy à Pantin (93500), pour la fourniture de récompenses sportives, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 4 800 € HT.

N° 15-108 du 26 mars 2015 : MISE À DISPOSITION du gymnase Watteau au profit de l'association Karaté Club de Nogent pour l'organisation d'un passage de grade, le 14 juin 2015, moyennant le paiement d'une redevance de 72 €.

N° 15-109 du 31 mars 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace au Stade sous la Lune au profit de l'association Gourmandises Foraines, domiciliée 28 voie Fragonard à Vitry-sur-Seine (94400), pour la tenue d'un stand de friandises et boissons à l'occasion du Festival des Enfants.

N° 15-110 du 31 mars 2015 : PASSATION d'un contrat avec Madame Leïli Mohseni-Monnet domiciliée 6 avenue Gugnion à Nogent-sur-Marne pour la réalisation des prestations scénographiques de l'exposition « *vous connaissez la chanson ?* » organisée au musée, le prix de cette intervention étant de 6 500 €.

N° 15-111 du 31 mars 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la société ANIMATIONS LOISIRS FRANCE sise BP 96 Croissy-Beaubourg 77314 Marne la Vallée, pour la location de divers matériels (costumes, rodéo, skis...) dans le cadre de l'organisation du Festival des Enfants, au prix de 1 080 € TTC.

N° 15-112 du 2 avril 2015 : ANNULÉ

N° 15-113 du 2 avril 2015 : RENOUVELLEMENT de la convention passée avec l'association La Halte Fontenaysienne pour la mise à disposition à titre gratuit de divers locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne, l'association s'acquittant du paiement d'une provision pour charges de 300 €/ trimestre. Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2016.

N° 15-114 du 2 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'Association des Musiques du Monde du XXème siècle domiciliée 72 avenue des Prés Vendôme à Villepreux (78450), pour l'organisation, dans le cadre du Festival de l'Oh !, d'une animation musicale par le quintet de jazz « *la Fanfare de l'Otarie Club* », le prix de cette prestation étant de 3 600 € TTC.

N° 15-115 du 2 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne (94130) pour l'animation d'ateliers de fabrication de maquettes sur le thème « écluse et maison d'éclusier », lors du Festival de l'Oh !, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 15-116 du 2 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Art Bulle domiciliée 19 rue des Saules à Toulouse (31400) pour quatre représentations du spectacle « *concert'eau en do nageur* », dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de cette prestation étant de 5 407,80 €.

N° 15-117 du 3 avril 2015 : PASSATION d'un marché avec la société CHAPSAL MOTO sise 38 rue Chapsal à Joinville-le-Pont (94340) pour la fourniture de pièces détachées/accessoires et la réparation des deux-roues motorisés de marque Yamaha, le seuil annuel de commandes étant fixé à 15 000 € HT et le forfait main d'œuvre réparation ou entretien à 54,16 € HT / heure (64,99 € TTC).

N° 15-118 du 7 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société L'ATELIER DU VINCENT sise 2 rue Cérés à Reims (51084), pour des séances de maquillage sur le thème « ambiance Marne », dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de ces prestations étant de 1 275 € TTC.

N° 15-119 du 7 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec la sarl COULEUR PARIS sise 19 rue Cressent à Noisy-le-Grand (93160) pour l'organisation d'une guinguette éphémère le 30 mai 2015 dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de cette prestation étant de 1 500 € TTC.

N° 15-120 du 7 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec Mme Dominique Lecerf, céramiste, pour l'animation d'ateliers « modelage » dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de ces prestations étant de 1 400 € TTC.

N° 15-121 du 7 avril 2015 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur les bords de Marne au profit de l'Ecole des Bords de Marne domiciliée 11 avenue Diane à Joinville-le-Pont (94340), pour l'organisation d'une exposition des peintures des artistes de l'école, dans le cadre du Festival de l'Oh !

N° 15-122 du 7 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec M. Alain Fenet, sculpteur, pour l'animation d'ateliers de création de sculptures-suspensions sur le thème du poisson, dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de ces prestations étant de 1 400 € TTC.

N° 15-123 du 7 avril 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit au profit de l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne d'un espace sur les bords de Marne, dans le cadre de sa participation au Festival de l'Oh !.

N° 15-124 du 8 avril 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec le Parc Interdépartemental du Tremblay pour l'organisation d'une animation « golf », destinée à 12 jeunes participant au stage multisports organisé par la Ville pendant les vacances de Pâques, le prix de cette prestation étant de 129 € TTC (mise à disposition du terrain, du matériel et d'un moniteur pendant une journée)

N° 15-125 du 9 avril 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la location, le 9 mai 2015, de la Grande salle destinée à accueillir la Soirée des Talents, le prix de cette location étant de 814,72 €.

N° 15-126 du 9 avril 2015 : PASSATION d'un accord-cadre multi-attributaires pour l'acquisition de mobiliers destinés aux services de la Ville avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : mobilier de bureaux pour les services administratifs

- société BRUNEAU sise parc d'activités de Courtaboeuf, 9 avenue de la Baltique à Villebon-sur-Yvette
- société QUERCY sise 121 avenue du Docteur Vaillant à Romainville (93230)
- société ROMY sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (96000)

-lot n°2 : mobilier de bureaux pour le service scolaire

- société LAFA COLLECTIVITES sise 40 avenue Georges Pompidou à Aurillac (15000)
- société SIMIRE sise 862 rue des Crais à Macon (71020)
- société DELAGRAVE sise 8 rue Sainte Claire Deville à Marne la Vallée (77437)

- lot n°3 : mobilier pour le service petite enfance

- société CREATIONS MATHOU sise rue de Cantaranne à Onet-Le-Château (12850)
- société MENUISERIE BESSIERE sise 4 chemin Beauchet à Mere (78490)
- société WESCO sise roiate de Cholet à Cerizay (79141)

-lot n°4 : mobilier pour la bibliothèque (sections adultes et enfants)

- société BRM MOBILIER sise 81 bd de Thouars à Bressuire (79302)
- société BORGEAUD BIBILOTHEQUES sise 26 rue Montevideo à Paris (75119)
- société DPC sise 1 rue Pierre et Marie Curie à Bressuire (79300)
- société DEMCO sise 13 avenue Neil Armstrong à Mérignac (33692)

N° 15-127 du 13 avril 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Gaillourdet, vétérinaire, domicilié 1 route de Stalingrad à Nogent-sur-Marne, mettant à sa disposition un espace dans le cadre de sa participation à la manifestation Animaflora et actant de la réalisation, par ses soins, de l'inspection vétérinaire des animaux présents sur le site moyennant le paiement d'une indemnité de 50 €.

N° 15-128 du 13 avril 2015 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Clair de Lune domiciliée BP 149 à Champigny-sur-Marne (94501) pour la présentation du spectacle « *la chorale enchantée* » devant les enfants de la structure multi-accueil Arc en Ciel, le 19 juin 2015, le prix de cette prestation étant de 350 €.

N° 15-129 du 13 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec La Compagnie des Epices domiciliée 20 rue Edouard Pailleron à Paris (75019) pour trois représentations, à la bibliothèque

municipale, du spectacle « contes doux » le 26 septembre 2015, le prix de ces prestations étant de 1 023 € TTC.

N° 15-130 du 14 avril 2015 : PASSATION d'un contrat avec la société FIVA PRODUCTION sise 75 avenue Parmentier à Paris (75544) pour une représentation, à la bibliothèque municipale, du spectacle « il y a un monde ailleurs » le 12 juin 2015, le prix de cette prestation étant de 1 297,65 € TTC.

N° 15-131 du 16 avril 2015 : PASSATION d'un marché avec la société AT FERMETURES sise 10 rue des Quilles à Chessy (77000) pour l'entretien et le contrôle des barrières levantes (lot n°2), le prix pour deux prestations d'entretien/an étant de 1 260 € TTC (autres prestations/pièces détachées selon bordereau des prix unitaires).

N° 15-132 du 16 avril 2015 : PASSATION de marchés subséquents avec la société DELTA SI sise lieudit Les Champs à Monnaie (37380), pour la réalisation des missions suivantes :

- assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune dans sa démarche de modernisation des services, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT
- conseil et assistance pour le projet Gestion de la Relation Citoyens, le montant global étant fixé à 38 850 € HT (46 620 € TTC).

N° 15-133 du 16 avril 2015 : ANNULÉ

N° 15-134 du 16 avril 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location de la Grande Salle, le 11 juin 2015, aux fins d'organisation de la cérémonie de clôture de l'Opération prévention « drogue-tabac-alcool », le tarif de location s'élevant à 692,30 €

N° 15-135 du 16 avril 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location de la Grande Salle et de la mezzanine, le 2 juillet 2015, aux fins d'organisation de la Soirée des associations, le tarif de location s'élevant à 814,72 €

N° 15-136 du 21 avril 2015 : AVENANT au contrat passé le 27 octobre 2011 pour la location d'une place de stationnement située 6 rue Hoche à Nogent, diminuant le montant du loyer dû par le preneur, ce dernier ayant accepté de partager son emplacement avec la Police Municipale qui y gare 2 scooters. Le loyer mensuel s'élève désormais à 17 €

N° 15-137 du 21 avril 2015 : REMBOURSEMENT du dépôt de garantie d'un montant de 94,44 € à l'ex-locataire d'un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 15-138 du 22 avril 2015 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société SEJER NATHAN - pour la fourniture de jeux, jouets et mobiliers ludiques pour enfants de moins de 3 ans - actant de la réalisation de prestations supplémentaires (remplacement des coins-cuisines de la section enfant de la crèche Arc-en-Ciel) pour un montant de 450 € HT, portant ainsi le seuil maximum annuel de commandes de 3 000 à 3450 € HT .

N° 15-139 du 23 avril 2015 : PASSATION d'une convention avec la sarl Gîte du Bois Guillaume situé camping Le Bois Guillaume à Villeneuve-les-Genêts (89350) pour l'organisation d'un week-end destiné à 10 jeunes âgés de 15 à 17 ans et leurs deux accompagnateurs les 25 et 26 avril 2015, le prix de cette prestation étant de 264 € TTC.

N° 15-140 du 23 avril 2015 : RÉSILIATION de la convention signée le 30 mars 2015 avec la société Gîte et Chambre d'Hôtes des Galopins pour l'hébergement d'un groupe de jeunes âgés de 15 à 17 ans, les 25 et 26 avril 2015, la Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Yonne ayant refusé l'agrément de cet établissement à l'accueil de mineurs.

N° 15-141 du 27 avril 2015 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché conclu avec la société Partance - pour l'organisation d'un voyage en Grèce en 2014 destiné aux séniors nogentais - instaurant une nouvelle tranche de prix pour un groupe composé de 20 à 24 personnes. Le prix unitaire est fixé à 1 113,97 € HT (1 144 € TTC).

N° 15-142 du 29 avril 2015 : RÉSILIATION à la date du 6 mai 2015 de la convention passée le 24 décembre 2014 pour la mise à disposition à titre gratuit d'une place de stationnement dans le parking Paul Bert, à la demande du preneur.

N° 15-143 du 29 avril 2015 : PASSATION d'un contrat « Affranchigo Liberté » avec LA POSTE – Direction des ventes entreprises sise 3 place Salvador Allende à Créteil, pour des prestations d'affranchissement des plis de la Ville, en cas d'indisponibilité de la machine à affranchir, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 2 100 € HT.

N° 15-144 du 7 mai 2015 : MISE À DISPOSITION du Stade sous la Lune – Alain Mimoun, le 14 mai 2015, au profit de la SAS MDN domiciliée 42 rue de la Filature à Saint-André-lez-Lille (59350) pour des prises de vues dans le cadre de la réalisation d'un catalogue publicitaire, la société s'acquittant du paiement d'une indemnité d'occupation de 500 €.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20